

Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)

Lutte contre les maladies transmissibles – feuille de renseignements

Au cours des 50 dernières années au Canada, l'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que le virus du papillome humain?

Le virus du papillome humain ou papillomavirus (VPH) est un virus qui peut infecter plusieurs parties du corps tant des hommes que des femmes. Il existe plus de 100 types différents de VPH. Certains types de VPH entraînent un faible risque, tandis que d'autres sont à risque élevé.

Certains types de VPH à faible risque peuvent causer des verrues qui sont généralement inoffensives, notamment les verrues dermatologiques courantes et les verrues plantaires (sur la plante des pieds). D'autres types de VPH à faible risque peuvent causer des verrues génitales, c'est-à-dire des excroissances ou bosses simples ou multiples qui ressemblent à de petits choux-fleurs. Les verrues génitales peuvent apparaître des semaines, voire des mois après le contact sexuel avec une personne infectée, même en l'absence de tout signe apparent sur celle-ci.

Si certaines infections à VPH disparaissent sans traitement, d'autres persistent et peuvent provoquer le cancer. On connaît 15 types de VPH fortement susceptibles de causer des tumeurs pouvant évoluer en cancer du col utérin, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus, de la gorge ou de la bouche.

Le VPH peut causer des changements au niveau des cellules du col utérin (dysplasie). Si ces changements durent et ne sont pas traités, avec le temps, ils peuvent se transformer progressivement en cancer du col utérin. Au Manitoba, chaque année, environ 45 femmes reçoivent un diagnostic de cancer du col utérin et une quinzaine de patientes en meurent.

Qu'est-ce que le vaccin contre le VPH?

Il y a deux vaccins contre le VPH en usage au Canada. Chacun d'eux se révèle très efficace contre les deux types de VPH les plus à risque (le type 16 et le type 18), qui causent environ 70 % des cancers du col utérin. L'un des deux vaccins (Gardasi^{IMD}) protège également contre deux types de VPH à faible risque (type 6 et type 11) qui sont à l'origine d'environ 90 % des verrues génitales.

Les vaccins ont un rôle préventif et ne constituent pas un traitement pour les personnes déjà infectées par le VPH.

Comment le virus se propage-t-il?

On estime que le VPH est l'une des infections transmises sexuellement les plus courantes au Canada et dans le monde. La plupart des personnes qui sont actives

sexuellement auront au moins une infection à VPH au cours de leur vie. Les personnes à la fin de l'adolescence et au début de la vingtaine sont dans les groupes d'âge les plus souvent infectés par le VPH.

Les infections à VPH peuvent survenir sans symptômes. Les personnes infectées peuvent donc facilement transmettre le virus à d'autres sans le savoir. Il est possible d'être infecté par plus d'un type de VPH à la fois. Une personne peut avoir le VPH plusieurs années après avoir eu des relations sexuelles avec une personne infectée.

Le VPH peuvent être transmis par contact génital ou lors de rapports sexuels bucco-génitaux avec une personne déjà infectée. Le contact génital comprend le contact (de la peau d'une personne à la peau d'une autre) avec le vagin, la vulve (la partie externe des organes génitaux de la femme), le pénis, le scrotum et l'anus. Toute personne qui a un contact génital ou des relations sexuelles bucco-génitales avec une personne infectée peut contracter le virus. L'utilisation de préservatifs peut réduire le risque de contracter le VPH et d'être atteint d'une maladie liée au VPH (des verrues génitales ou le cancer du col utérin, p. ex.). Pour une meilleure efficacité, on devrait utiliser les préservatifs lors de chaque rapport sexuel, du début à la fin de celui-ci. Cependant, les préservatifs n'offrent pas une protection absolue contre le VPH car le virus peut infecter des parties du corps non protégées.

Qui sont les personnes les plus à risque?

Il est particulièrement important de se faire vacciner si l'on présente un ou plusieurs des facteurs suivants qui augmentent les risques d'infection par le VPH :

- activité sexuelle précoce;
- nombreux partenaires sexuels;
- antécédents en matière d'infections transmises sexuellement;
- grossesse d'adolescente;
- système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- anciens tests de Pap ayant donné des résultats anormaux;
- antécédents familiaux en matière de cancers liés au VPH.

Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)

Pourquoi devrait-on recevoir le vaccin contre le VPH?

La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre le VPH.

Lorsque vous êtes vacciné, vous protégez aussi les autres, car une personne vaccinée est moins susceptible de propager une infection.

Qui devrait recevoir le vaccin contre le VPH?

Bien que le vaccin soit le plus efficace chez les personnes qui n'ont jamais eu de relations sexuelles, il est quand même bénéfique pour les personnes déjà actives sur le plan sexuel.

Consultez votre médecin ou infirmière de la santé publique pour savoir si vous ou votre enfant pouvez recevoir gratuitement le vaccin contre le VPH dans le cadre du calendrier d'immunisation recommandé.

Vous pouvez aussi consulter le site Web de **Santé publique Manitoba**

www.gov.mb.ca/health/publichealth/index.fr.html

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre le VPH?

Les femmes enceintes.

Les fillettes de moins de neuf ans et les femmes de plus de 45 ans.

Les garçons de moins de neuf ans et les hommes de plus de 26 ans (selon le type de vaccin contre le VPH administré).

Toute personne ayant déjà eu une forte réaction allergique au vaccin contre le VPH ou à toute composante du vaccin (dont la levure).

Toute personne qui a une forte fièvre ne devrait pas être vaccinée. Par contre, si elle n'est que légèrement malade, par exemple si elle est enrhumée, elle peut recevoir le vaccin.

Effets secondaires possibles du vaccin contre le VPH

Les vaccins sont réputés être très sûrs. Il est bien plus sûr pour votre enfant de recevoir le vaccin contre le VPH que de contracter la maladie.

Parmi les réactions courantes, citons une douleur, une rougeur et un gonflement à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certaines personnes peuvent ressentir de la fièvre, des nausées, des étourdissements, des maux de tête ou des maux de ventre. On peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol^{MD} ou Tempra^{MD}) pour traiter la fièvre ou la douleur.

Il ne faut JAMAIS donner de l'AAS (Aspirine^{MD}) aux enfants, car cela peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il y a un très faible risque de réaction allergique grave, dont de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent après le départ

de la clinique, il faut appeler le 911 ou se présenter au service d'urgence le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à une infirmière de la santé publique ou à un médecin.

Comme le vaccin ne protège pas contre tous les types de VPH causant le cancer, les femmes vaccinées qui deviennent sexuellement actives doivent continuer à passer régulièrement un test de Pap.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour, ainsi que celui de votre enfant, après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

Les données relatives aux immunisations que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles immunisations vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers d'immunisation ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une immunisation. Santé Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention. Si vous avez besoin de renseignements concernant les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez vous adresser à votre médecin de famille, un bureau de la santé publique.

Pour obtenir plus de renseignements sur le vaccin contre le VPH :

Parlez à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique.

Téléphonez à Health Links-Info Santé à Winnipeg au 204 788-8200 ou, sans frais ailleurs au Manitoba, au 1-888-315-9257.

Pour obtenir des recommandations nationales, consultez le site Web de

l'Agence de la santé publique du Canada

www.phac-aspc.gc.ca/im/index-fra.php

Vous pouvez aussi consulter les sites Web des organismes suivants :

Société canadienne de pédiatrie

www.cps.ca/

Sexuality Education Resource Centre

www.serc.mb.ca/SERC/ (en anglais seulement)

Action cancer Manitoba

www.cancercare.mb.ca/home/ (en anglais seulement)